

nément dit-il maintenant: «Jetons-le par la fenêtre; nous sommes plus avisés. Nous n'en voulons pas, car le juge n'a pas recommandé ce que nous espérons». Ce juge, je le signale, a l'expérience des questions ouvrières et a participé à des pourparlers dans une foule de cas de ce genre. Le rapport qu'il a présenté se fonde sur son expérience.

L'hon. M. Turner: Le député me permet-il une question? Voudrait-il indiquer à la Chambre où, dans les attributions, le président de la Commission est autorisé à fixer les taux de salaire? (*Exclamations*)

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, j'ai entendu la lecture des attributions hier. Je ne suis pas avocat et je ne cherche pas à me protéger sous ce rapport. Croyez-moi, si la manière de définir les attributions rappelle la façon qu'a le gouvernement de diriger le pays, il n'y a rien alors à y comprendre. Je suis certain que même un juge n'a pu les comprendre. Il a pris connaissance du mandat et il a cru pouvoir faire ces recommandations.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable député, qui est toujours très raisonnable et juste, voudrait bien lire le paragraphe 3 du décret ministériel qui désigne le juge. Il se trouve au début du rapport.

L'hon. M. Starr: En me demandant de le lire, je crois que le ministre des Transports fait injure au juge.

Une voix: Non.

L'hon. M. Starr: Le ministre prétend que le juge n'a pas compris ses attributions, qu'il a dépassé le mandat accordé par le gouvernement. Je me fie au juge Robinson, comme je l'ai toujours fait, à l'instar de bien d'autres. J'adopterais son interprétation du mandat, plutôt que celle du ministre des Transports ou celle du président du Conseil du Trésor.

M. Woolliams: Ou l'interprétation du ministre d'État.

L'hon. M. Starr: Il n'y a pas de doute là-dessus. Le gouvernement a nommé un enquêteur spécial, le juge Robinson, et lui a demandé de faire certaines choses. Des termes de son mandat, il a dégagé son rôle qu'il a rempli. Le 7 novembre, il présentait la première partie de sa recommandation sur laquelle repose le problème actuel. Cette partie de la recommandation a fait l'objet du vote, pris parce que le gouvernement ne voulait par l'accepter. La date a été fixée au mardi 20 décembre.

[L'hon. M. Starr.]

J'exhorte le gouvernement à se raviser. A moins qu'il ne joue franc jeu avec nous et nous donne des raisons justes et valables pour expliquer pourquoi il n'a pas donné suite à la partie du rapport présentée par le juge Robinson le 7 novembre, de graves conséquences s'ensuivront. Le gouvernement tente-t-il de faire croire aux députés, qui représentent la population canadienne, que son jugement dans cette affaire est meilleur que celui du juge Robinson? Je ne crois pas que le gouvernement puisse le soutenir. Dans l'intérêt de l'économie canadienne et de la population, j'exhorte le gouvernement à revenir à la raison et à se montrer juste envers ses employés. Je l'exhorte à accepter les recommandations du juge Robinson et à éviter ainsi l'interruption que l'on craint tant à travers le pays. Chaque semaine, les gens des différentes parties du pays apprennent par la voie de leurs journaux l'imminence de grèves dans des industries relevant de la compétence fédérale. Cela n'aide pas le moral. Je demande au gouvernement de changer d'attitude et de réfléchir à la situation. Qu'il ne présente pas cette mesure répulsive qui obligera des employés du gouvernement à retourner au travail. Plutôt, que le gouvernement écoute la voix de la raison et accepte le rapport et les recommandations de Son Honneur le juge Robinson.

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, l'attitude traditionnelle des fonctionnaires dans leurs pourparlers avec le gouvernement du Canada, c'est que leur salaire est déterminé de façon arbitraire par le gouvernement, qu'il est établi sur une base arbitraire par une délibération du Conseil du Trésor et qu'il est ensuite imposé aux fonctionnaires.

Cette façon de procéder a été modifiée depuis que nous sommes arrivés au pouvoir et des changements plus importants seront effectués à l'avenir lorsque nous nous engagerons dans la voie de la négociation collective en vertu des trois projets de loi dont est saisi un comité mixte de la Chambre et de l'autre endroit.

Le député d'Ontario (M. Starr) m'a accusé de petitesse d'esprit et de mesquinerie. Une des choses les plus intéressantes que j'ai apprises en discutant avec les fonctionnaires, ces dernières années, est la suivante. Si leurs traitements accusent un si grand retard, c'est que le gouvernement précédent, dirigé par le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker), n'a accordé aucune augmentation de